

Commission labellisation territoriale (Comilab)

BREVE

réunion du mercredi 19 juin 2024

La commission de labellisation territoriale s'est réunie à Courbevoie le 19 juin.

A cette occasion, elle a rendu deux avis favorables concernant un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des cartes de géothermie de minime importance (GMI). Elle a échangé sur un « mode d'emploi de la Comilab » destiné aux porteurs de projets et elle a été tenue informée de l'avancement de deux appels à projets FEDER, de l'évaluation préliminaire des risques inondations (EPRI) et du schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie.

Le SAGE de l'Yerres révisé a été étudié. Ce SAGE a été initialement approuvé en 2011. La commission locale de l'eau (CLE) a porté une méthode d'analyse très intégratrice pour réinterroger l'avenir de son territoire en matière de gestion de l'eau, en croisant le bilan du SAGE avec un questionnement des enjeux au regard d'une nouvelle thématique, choisie pour sa transversalité : le changement climatique. En outre, les engagements ont été resserrés autour des problématiques prioritaires. Le résultat est un projet de SAGE révisé concentré autour de 5 grands objectifs et 30 dispositions dans le PAGD, avec une stratégie du SAGE construite autour d'une stratégie foncière. La compatibilité avec le SDAGE est complète. L'effort de concertation du public a également été souligné par la Comilab. L'avis de la Comilab est favorable (unanimité).

Le zonage réglementaire relatif à la GMI en région Bourgogne-Franche-Comté a été étudié. Il s'agit de la 3ème consultation de la Comilab sur la GMI, après les régions Grand-Est et Normandie. La présentation du dossier en séance par le service instructeur a été appréciée par les membres. L'avis de la Comilab est favorable (unanimité).

Enfin, la Comilab a approuvé **un mode d'emploi** afin de permettre aux porteurs de projets de découvrir le rôle de la commission, ses critères de labellisation et les modalités de saisine mais aussi de préparer leurs interventions en séance. Il sera mis en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau.

La prochaine réunion de la Comilab aura lieu à l'automne 2024, à l'occasion d'une saisine d'un PAPI.